

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

☎ 01.34.50.47.00
Fax 01.34.50.47.50

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

D.C.M. : 2022-171- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

L'an deux mille vingt-deux le 29 Septembre 2022 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du conseil, Avenue Maurice Berteaux sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 Septembre, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,
Mme LANASPRE, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,
M. MEANCE, Mme TEIXEIRA, M. THIERRY, Adjoints au Maire.
Mme BACHELIER, M. JOLY Conseillers Municipaux Délégués.
Mme MENNAD, M. TORRES-MARIN, Mme OIKNINE, M. ROCA, Mmes REMY LOUISON,
LEHUJEUR, M. DEVILLERS, Mme SAND, MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes HEBRI EL
OMAMI, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mmes BUISSON, MEYERS, M. RAILLON, Mme COTIN
Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. FAUCONNIER Conseiller Municipal Délégué par Mme BACHELIER, conseillère municipale déléguée.
Mme FARIA, Conseillère municipale par M. BOEDEC, Maire.

ABSENT EXCUSE

M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

ABSENTS

Mme LACROIX, Conseillère Municipale.
Mme ROUX, Conseillère Municipale.
M. CHANTEMARGUE, Conseiller municipal

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la délibération n°2022-121 du 30 juin 2022 portant création de postes et mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Considérant qu'en l'absence de recrutements de fonctionnaires, il peut être fait appel à des agents contractuels,

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, au titre de l'article L332-14 dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou au titre de l'article L332-8 2° pour les emplois de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

PRECISE que ces dispositions s'appliquent au tableau des effectifs joint en annexe.

PAR 31 Voix Pour, 00 Voix Contre, 00 Voix Abstention.

Fait et délibéré en séance ce jour.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services



Richard GAUVRIT

Affiché en mairie le 06/10/2022 et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS - SEPTEMBRE 2022

ANNEXES – ETAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Collaborateur de cabinet	A	1	1
Directeur général des services des communes 20/40 000 habitants	A	1	1
Directeur général adjoint des communes 20/40 000 habitants	A	3	2
Directeur territorial	A	1	0
Attaché Principal	A	4	1
Attaché	A	8	5
Rédacteur principal de 1ère cl	B	3	0
Rédacteur Principal 2ème cl	B	3	3
Rédacteur	B	11	6
Adjoint administratif Pal 1ère	C	15	12
Adjoint Administratif Pal 2ème	C	15	9
Adjoint Administratif	C	15	12
TOTAL (1)		80	52

FILIERE TECHNIQUE			
Directeur des services techniques des communes 20/40 000 habitants	A	1	1
Ingénieur principal	A	3	3
Ingénieur	A	2	0
Technicien principal de 1ère classe	B	2	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	3	2
Technicien	B	4	3
Agent de maîtrise Principal	C	18	18
Agent de maîtrise	C	10	4
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	11	10
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	49	48
Adjoint technique	C	109	99
Adjoint technique TNC	C	2	1
TOTAL (2)		214	190

FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIALE			
Médecin 2 ^{ème} classe (6h/hebdo)	A	1	0
Puéricultrice cadre sup de santé	A	1	0
Puéricultrice cadre de santé	A	1	0
Puéricultrice hors classe	A	2	1
Puéricultrice classe supérieure	A	3	0
Puéricultrice	A	3	3
Psychologue hors classe	A	1	1
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	1	0
Educateur de jeunes enfants cl except	A	1	1
Educateur de jeunes enfants	A	10	8
Technicien paramédical Classe Sup	B	1	1
Technicien paramédical Classe normale	B	1	1
Infirmière en soins grx de cl supérieure	A	1	0
Infirmière en soins grx de cl normale	A	2	1
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1
Auxiliaire puer Classe supérieure	B	18	18
Auxiliaire puer Classe normale	B	30	17
Auxiliaire puer class normale TNC	C	2	0
A.T.S.E.M ppal 1ère classe	C	16	16
A.T.S.E.M ppal 2 ^{ème} classe	C	15	6
Agent social ppal 2ème classe	C	3	3
Agent social	C	11	10
TOTAL (3)		125	88

FILIERE SPORTIVE			
Conseiller des APS	A	1	0
Educateur des APS Princl 1ère Cl.	B	2	1
Educateur des APS Princl 2ème cl.	B	1	1
Educateur des APS	B	3	0
TOTAL (4)		7	2

FILIERE ANIMATION			
Animateur ppal 1ère cl	B	3	2
Animateur ppal 2ème cl	B	3	1
Animateur	B	4	4
Adjoint d'animation ppal 1ère Cl	C	1	1
Adjoint d'animation ppal 2ème Cl.	C	7	4
Adjoint d'Animation	C	65	60
TOTAL (5)		83	72

FILIERE CULTURELLE			
Attaché de conservation du patrimoine	A	2	2
Assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe	B	1	1
Assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2ème classe	B	1	0
TOTAL (6)		4	3

FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Chef de service de police municipale principal de 1ère Classe	B	1	0
Chef de service de police municipale	B	3	3
Chef de Police Municipale	C	1	0
Brigadier chef principal de police	C	15	13
Gardien-Brigadier de police	C	20	7
TOTAL (7)		40	23

Total Général		553	430
Indemnité accessoire		1	0

